



A R T S
V I S U E L S
ILLUSTRATION
VIE LITTÉRAIRE

ATELIERS D'ARTISTES ATELIERS BOIS

Mise à disposition
d'un atelier en 2025

CULTURE 

APPEL À CANDIDATURES

Ateliers Bois — Ateliers d'artistes de la Ville de Strasbourg

Mise à disposition d'un atelier en 2025

Depuis 2019, la Ville de Strasbourg met à la disposition des artistes plasticiens de l'Eurométropole un parc de 5 ateliers dans les Ateliers Bois, localisés à la Virgule (sur le site de la COOP), 4 rue de la Coopérative.

Ces ateliers voient avec les locaux des trois associations résidentes du site : Les Ateliers éclairés, CRIC et Garage Coop. Ce contexte offre un potentiel de coopérations très stimulant.

La Ville de Strasbourg lance un appel à candidatures en vue de l'attribution d'un seul atelier, libéré exceptionnellement cette année pour une installation en juin 2025.

La mise à disposition de cet espace sous forme de convention est limitée à une durée de deux ans, non renouvelable.

En 2024, le montant total du loyer s'élevait à environ 250 euros, charges incluses.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 30 novembre 2024.

Les modalités des candidatures et la sélection des lauréat·es

I. Conditions et modalités d'accès aux ateliers bois municipaux

1. Les conditions de la candidature :

- résider ou exercer son activité professionnelle à Strasbourg ou dans une autre commune de l'Eurométropole ;
- avoir une pratique artistique régulière et diffusée ;
- être engagé·e dans une démarche contemporaine (toutes les disciplines des arts visuels confondues à l'exception de l'audiovisuel) ;
- s'inscrire dans un projet collectif et être ouvert·e à la rencontre avec les habitants et à la coopération avec les autres acteurs installés à la Virgule sur le site de la COOP ;
- s'engager à occuper effectivement et régulièrement l'espace de travail mis à disposition ;
- être solvable afin d'assurer le paiement mensuel des loyers et des charges
- ne sont pas admises les demandes d'étudiant·es et d'associations

2. La composition du dossier de candidature

2.1 / Un dossier administratif (fichier pdf nommé comme suit : **NomPrénom-adm2024_AteliersBois**)

- un justificatif du statut (inscription à la MDA/AGESSA/CFE/URSSAF ou tout autre organisme) et de l'activité professionnelle en cours ;
- un justificatif de domicile (facture EDF ou facture téléphone) ;
- une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition.

2.2 / un dossier artistique (fichier pdf nommé comme suit : **NomPrénom-art2024_AteliersBois**)

- une lettre de motivation insistant notamment sur les synergies qui pourront être mises en œuvre avec les autres acteurs implantés sur le territoire de la COOP ;
- un curriculum vitae (avec photo) ;
- un descriptif de l'activité et des projets menés depuis les trois dernières années (2022-2024 et à venir en 2025) ;
- un book artistique ;
- autres visuels (catalogue, édition, revue de presse, etc.).

3. La remise du dossier complet : deux fichiers PDF distincts et de bonne qualité, maximum 8 Mo au total, avec pour objet « Candidature Ateliers Bois + vos nom et prénom » sont à adresser uniquement par voie électronique (WeTransfer) à l'adresse suivante : **DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu**.

4. Les dossiers seront réceptionnés jusqu'au 30 novembre 2024 inclus, à minuit au plus tard. Les dossiers envoyés après ce terme et sous un autre format ne seront pas acceptés.

II. Sélection des lauréat-es

1. Le déroulement de la sélection : Un jury d'expert-es, composé de représentant-es de la Ville et de professionnel-les des arts visuels, est chargé d'examiner les dossiers réceptionnés jusqu' au 30 novembre 2024 inclus.

Il se réunira en janvier 2025.

2. Après validation de la sélection par la Ville de Strasbourg, les candidat-es seront informé-es de la décision, dans le courant du mois de mars 2025.

3. Les lauréat-es seront convié-es à visiter les ateliers dans la période qui suivra. La mise à disposition est effective à partir du 1er juin 2025.

Pour plus d'informations sur ce dispositif :

Direction de la Culture – Service du développement culturel et artistique

Département des Arts visuels –Illustration – Vie Littéraire

Tél.: 03 68 98 72 86

Courriel : DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu

